



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025



DOSSIER N° 2025-49 : ACQUISITION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 DE LA PARCELLE AB 312

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le trois septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19	
PRESENTS : 16	MMS LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MMS BOST Romain - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MMS FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.		
ABSENTS EXCUSES : 03	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. VILLEMUR F. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.		

SECRETARE DE SEANCE : Mme PERONNET Odile.

M. Le Maire informe l'Assemblée que les échanges entre la Commune du Fousseret et le Conseil Départemental de Haute-Garonne concernant l'acquisition par la première auprès du deuxième de la parcelle numérotée AB 312 au cadastre, située rue Maubec et supportant un garage, ont abouti à une délibération de la Commission Permanente départementale en date du 22 mai 2025 validant le transfert de propriété pour un montant de 15 000.00 € TTC, comme souhaité par la Municipalité. Sachant que ledit garage était jusque-là mis à disposition gracieuse comme entrepôt à l'usage du Service Technique communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE 1 : De valider l'acquisition de la parcelle numérotée AB 312 au cadastre, située rue Maubec, auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne, pour un montant TTC de 15 000.00 €.

ARTICLE 2 : La vente sera finalisée suivant acte administratif rédigé par les services du Conseil Départemental 31.

ARTICLE 2 : D'autoriser M. Le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document pour mise en œuvre du transfert de propriété.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 10 septembre 2025

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>